



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Trafic et usage de stupéfiants à Tarascon

Question écrite n° 9416

### Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur une question cruciale en matière de sécurité publique dans sa circonscription des Bouches-du-Rhône, plus spécifiquement dans la ville de Tarascon. Le 4 avril 2024, la presse a révélé que Tarascon figure en troisième position dans l'usage de stupéfiants parmi les petites communes, avec plus d'un fait recensé tous les 2 jours. Cette situation alarmante nécessite une action immédiate et concertée des autorités. En dépit de ces données alarmantes, lors d'une réunion tenue à Marseille, M. le député a saisi le préfet de police du département, en présence d'autres parlementaires du département, pour discuter de la délinquance liée au trafic de drogues à Tarascon et dans trois autres communes de sa circonscription. Malheureusement, la réponse qui lui a été apportée par les autorités présentes, affirmant qu'il n'y avait pas de problème notoire et que les communes concernées faisaient l'objet d'une surveillance attentive, contraste avec la réalité sur le terrain. Dans ce contexte, M. le député demande une opération d'envergure dans la ville de Tarascon afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues. Il demande également que cette action soit comparable à celle récemment entreprise dans la métropole d'Aix-Marseille, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants de Tarascon et de toute sa circonscription. Il le prie de bien vouloir lui communiquer les mesures envisagées pour répondre à cette demande légitime et pour garantir une intervention efficace contre le trafic de drogues à Tarascon.

### Texte de la réponse

À Tarascon comme dans toute la France, faire reculer la délinquance et le trafic de stupéfiants constitue une priorité du ministre de l'intérieur. L'action des unités de gendarmerie nationale et des services de la police, en synergie avec l'office anti-stupéfiants (OFAST), s'inscrit dans une approche globale de la lutte contre les narco-trafics et plus largement la criminalité organisée. Ils s'emploient à démanteler tous les trafics, qu'ils soient locaux ou internationaux ; ciblent également le volet financier en s'attaquant au blanchiment d'argent, que ce soit à travers une approche patrimoniale des enquêtes ou par des investigations spécifiques centrées sur ces flux financiers illicites ; enfin, ils luttent contre les infrastructures techniques utilisées par les trafiquants, comme les réseaux chiffrés (Encrochat, Cryptostorm), et mène une surveillance active des plateformes numériques pour contrer les formes de cybertrafic. La loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotraffic, adoptée dans un esprit transpartisan par le Parlement, constitue un tournant : elle réarme l'État en donnant des moyens considérablement élargis aux préfets et aux forces de l'ordre. Elle s'accompagne de la création - sur le modèle de la lutte contre le terrorisme - d'un état-major de lutte contre la criminalité organisée, rattaché au directeur national de la police judiciaire (DNPJ), qui organise une coopération renforcée entre tous les services de l'État impliqués et un continuum structuré entre le renseignement et le judiciaire. De plus, la gendarmerie a dans le même esprit créé en complément de sa structuration territoriale, l'unité nationale de police judiciaire (UNPJ), qui a pour but de tenir un rôle central dans la lutte contre la criminalité organisée. Elle est chargée de mener des enquêtes complexes, souvent transfrontalières ou concernant des affaires graves (crime organisé, cybercriminalité). Elle soutient les unités locales dans leurs missions judiciaires et plus particulièrement dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, en mettant à leur disposition des ressources et des outils spécialisés. Alors que les consommateurs sont des complices actifs du marché de la drogue, l'accent est également mis sur la répression de ces comportements (intensification du recours aux amendes forfaitaires délictuelles) mais

également sur la prévention (avec par exemple la campagne de communication menée par le ministère de l'intérieur l'hiver dernier). Les plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien élaborés à la demande du ministre de l'intérieur dans chaque département organisent une mobilisation totale contre la délinquance, notamment contre le trafic de stupéfiants. Il en est ainsi dans les Bouches-du-Rhône. Dans le département les forces de sécurité intérieures (police nationale et gendarmerie) sont particulièrement mobilisées. Au cours de l'année 2025, plus de 4529 personnes ont été mises en cause pour trafic de stupéfiants dans le département, soit une hausse de 4.8% par rapport à la 2024. Sur la période 2016-2025, la mobilisation des forces de l'ordre amène ainsi une hausse moyenne annuelle de 10% des personnes mises en cause pour des faits de trafic de stupéfiants. Elle se traduit notamment par l'organisation régulière d'opérations de démantèlements de points de deal, y compris avec des renforts d'unités de forces mobiles. De même, ce sont près de 20 000 personnes qui ont été mises en cause pour usage de stupéfiant dans le département des Bouches-du-Rhône en 2025, soit une hausse de annuelle moyenne de 13% par an depuis 2016. Ces opérations ont permis de mettre fin aux activités de plusieurs « dealers » et de réaliser d'importantes saisies. La délinquance induite par le trafic de stupéfiants est également pleinement prise en compte par les effectifs des commissariats locaux. Elle ne paraît pas, à Beaucaire et Tarascon, au vu du nombre de faits constatés, plus importante que dans d'autres communes aux caractéristiques similaires. Mission prioritaire de la police nationale à Tarascon, la lutte contre les stupéfiants va se poursuivre et s'intensifier avec des opérations ciblées et une pression sans relâche sur les « points de deal ». L'interpellation le 17 septembre d'un trafiquant dans le quartier Ferrages en témoigne. Cette mobilisation s'appuie notamment sur le groupe de sécurité de proximité (GSP), de nouveau pleinement opérationnel, qui est au quotidien à l'action sur la voie publique. Sur la zone de responsabilité de la gendarmerie dans les Bouches-du-Rhône, la lutte contre les trafics de stupéfiants constitue également une priorité d'action. Cette stratégie résolue s'articule autour de trois axes majeurs : la traque des trafiquants, la prise en charge des consommateurs et l'interception des conducteurs sous l'emprise de substances illicites.

## Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Taché](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (16<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9416

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2025](#), page 7312

**Réponse publiée au JO le :** [10 mars 2026](#), page 2139